



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE

Discours de M. René BIDAL, Haut-Commissaire de la République
en Polynésie française, à l'occasion de la Conférence

« La Défense face aux dérèglements climatiques »

Tahiti - 7 et 8 juin 2016

(Seul le prononcé fait foi)

M. le Président de la Polynésie française,

Amiral, commandant supérieur les forces armées en Polynésie françaises,

Mesdames et messieurs les officiers représentant les pays de la zone Asie Pacifique

Mesdames et Messieurs les Tavana

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi de clôturer cette conférence « défense et changement climatique » qui a été organisée à votre initiative Amiral, ici en Polynésie française, siège du Commandement de la zone maritime de l'océan Pacifique. Ce lieu même lui donne une tonalité toute particulière, au regard des enjeux du changement climatique auxquels nous faisons déjà face et en conséquence desquels les générations futures devront adapter leur mode de vie et de façon encore plus soudaine sur les nombreux atolls que compte la Polynésie.

Cette conférence s'inscrit aussi dans le cadre de la présidence française de la 21^{ème} édition de la conférence des Nations-unies sur le changement climatique, la COP 21.

La présidence française implique, pour notre Pays, une responsabilité supra- nationale dans la mise en œuvre des accords mondiaux sur le climat, dits « Accord de Paris », signés par 175 membres de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, soit 174 pays auxquels s'ajoute l'Union Européenne.

En effet, pour que l'accord de Paris entre en vigueur, 55 pays qui représentent au moins 55% des émissions de gaz à effet de serre doivent l'avoir ratifié et, surtout, s'engager à faire suivre leurs paroles par des actes.

L'organisation de cette conférence à Tahiti renforce un symbole fort pour la collectivité et souligne le rôle majeur que vous avez choisi de jouer, Monsieur le Président de la Polynésie française, dans cette démarche internationale. C'est en effet depuis la Polynésie française que s'est fait entendre la voix de tous les dirigeants polynésiens avec la déclaration de *Taputapuatea*, en juin 2015. Avant même mon arrivée sur le territoire, je savais, Monsieur le Président, ce que furent vos incitations pour donner une portée océanique à l'engagement de la France sur ces terres du Pacifique et nous vous en remercions.

Cette déclaration rappelait avec force que les pays insulaires sont les premières victimes des conséquences déjà perceptibles qui sont inhérentes aux changements climatiques.

Elle s'appuyait sur les conclusions d'un symposium scientifique organisé par l'Institut des Récifs Coralliens du Pacifique, qui énonçait la vulnérabilité des îles basses océaniques face aux changements climatiques, et concluait sur un adage de bon sens mais que tout le monde comprend.

« Moins on modifie la nature, moins on fait d'erreurs ».

Le développement économique et social comme l'aménagement du territoire, autrement dit l'activité humaine sur l'environnement, influence la vie terrestre et les grands équilibres naturels, c'est inévitable dès lors qu'il s'agit de satisfaire aux besoins essentiels de l'homme. Cela se justifie moins dès lors que cette empreinte humaine répond à des objectifs plus accessoires voire futiles.

C'est pourquoi, en connaissance des dérèglements climatiques, les autorités publiques, sur la scène nationale et internationale, portent un devoir collectif, celui d'imaginer de nouveaux schémas de développement diversifiés et durables.

L'heure n'est plus à la prise de conscience des enjeux environnementaux, elle est à l'action. Le changement climatique est devenu une réalité que les Etats doivent désormais traduire en actes.

En France, comme ailleurs, la lutte contre le changement climatique est un défi qu'il convient de prendre en compte dans chaque politique publique : le développement économique, l'agriculture, la santé, le transport, l'éducation, et bien sûr, les enjeux de défense.

Dans un rapport rédigé en 2003, le Ministère de la Défense des Etats-Unis établissait un lien direct entre sécurité et changement climatique.

Nous le constatons encore plus dans les eaux chaudes du Pacifique avec le phénomène *El Nino* qui s'amplifie, le changement climatique renforce la fréquence et le pouvoir destructeur des catastrophes naturelles qui elles même engendrent des désordres sociaux et de l'insécurité.

Ces risques nouveaux ont amené la France, l'Australie et la Nouvelle-Zélande à structurer leur réseau d'entraide et de solidarité face aux potentielles situations de crises dans les Etats insulaires du Pacifique Sud. Je parle en particulier des accords « FRANZ », pour « France-Australie-Nouvelle-Zélande », déclenchés en 2015 après le passage du cyclone « Pam » au Vanuatu et à Tuvalu, et plus récemment en 2016 après le passage du cyclone « Winston » aux Fidji.

Ces deux événements récents dans le Pacifique Sud sont des exemples très concrets des enjeux de défense liés au changement climatique. L'aide française, en soutien financier, logistique et humain, n'a pu être transportée dans ces Pays affectés que grâce aux vecteurs et moyens militaires et à l'implication des forces armées de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie.

Au-delà de la réponse aux catastrophes naturelles, qu'il s'agisse de la montée des eaux, des tsunamis, des cyclones ou encore de la désertification, le changement climatique soulève également d'autres problématiques géopolitiques, économiques et sociales que sont : les modes de production et de consommation, la diminution de la dépendance aux énergies fossiles, le développement de la géo-ingénierie et des énergies renouvelables, l'accès à l'eau potable, les mouvements migratoires, l'attractivité et les convoitises que suscitent de nouveaux territoires comme l'Arctique.

Pour permettre de contrôler l'activité humaine et sanctuariser la régulation, qui est mieux placé que les forces armées pour constituer le recours le plus adapté et parfois le seul possible ? Je peux répondre sans hésitation : personne.

Enfin, la gouvernance mondiale de la lutte contre le changement climatique est au cœur de toutes les questions, car si nous sommes d'ores et déjà amenés à combattre les effets du changement climatique, seule une réponse mondiale sur les causes de l'accélération du changement climatique permettra l'évolution favorable espérée.

Dans cette perspective, l'accord de Paris vise, comme vous le savez, à contenir les effets du changement climatique en dessous de 2°C. Le changement climatique constitue donc un enjeu de paix, ce qui doit renforcer la compréhension des interférences qui existent entre climat et sécurité. Là encore, les forces armées sont au cœur du dispositif de prévention et leur collaboration confiante, entre les pays, représente un gage primordial à la réussite des actions entreprises et des initiatives.

Dans ce contexte, la conférence « défense et changement climatique » que vous avez suivie poursuivait cinq objectifs majeurs : comprendre les négociations mondiales sur le climat, évaluer les liens entre changement climatique et enjeux de sécurité, analyser les aspects doctrinaux et capacitaires, anticiper les impacts industriels et énergétiques et appréhender les enjeux de gouvernance.

Je me réjouis de la tenue et de la réussite de cette conférence internationale, ici en Polynésie française, dont j'apprécie à sa juste valeur le fort engagement.

Je me réjouis de la présence de représentants de 25 Etats différents, preuve de l'implication et de l'importance accordée aux enjeux du changement climatique à l'échelle régionale et internationale.

Je tiens à remercier et à féliciter l'Amiral, commandant supérieur des forces armées en Polynésie française, ainsi que ses équipes pour l'excellente organisation de ce séminaire.

Je remercie enfin les délégations étrangères, dont la présence a contribué à faire de cet événement une réussite et à donner une portée internationale à vos conclusions.

L'action de la Polynésie française en faveur d'une plus grande rigueur dans l'engagement des Pays océaniques pour préserver les équilibres climatiques n'est pas seulement morale, elle sera souvent vitale à très court terme.

Vous pourrez compter sur le soutien de l'Etat, que je représente en Polynésie française, pour accompagner les petits pas que chacun fait dans cette direction ; pris individuellement ces petits pas ne paraissent rien mais, s'ajoutant l'un à l'autre, ils permettront de poursuivre la longue marche vers les progrès en faveur du climat dont le but est simple : survivre parfois et, ailleurs, ne pas précipiter l'adaptation naturelle de l'homme et des espèces vivantes à leurs environnements respectifs.

Je vous remercie.
